

RISQUE ÉLECTRIQUE · HABILITATIONS SELON LA NORME NF C 18-510

Recyclages habilitation électrique

B0 H0 H0V · BS BE manœuvre · électricien basse tension

DURÉE 7 heures B0 · 10,5 heures BS BE · 10,5 heures électricien	EFFECTIF 12 participants maximum	VALIDITÉ Périodicité recommandée : 3 ans	FORMAT Inter à Paris ou intra dans vos locaux	TARIF Sur devis, 48 h
---	--	--	---	---------------------------------

À QUOI SERT LA FORMATION

Maintenir les connaissances et les pratiques des personnes habilitées, intégrer les évolutions de la norme et permettre à l'employeur de renouveler l'habilitation.

POUR QUI

Personnes habilitées souhaitant maintenir leur habilitation au même niveau.

PRÉREQUIS

Avoir suivi une formation initiale au niveau d'habilitation concerné.

OBJECTIFS · LE PARTICIPANT EST CAPABLE DE

- 01 Actualiser ses connaissances sur le risque électrique et les prescriptions de la NF C 18-510
- 02 Intégrer les évolutions de la norme (amendements A1 de 2020 et A2 de 2023)
- 03 Appliquer à nouveau les procédures de son niveau d'habilitation en situation pratique

PROGRAMME DÉTAILLÉ

SÉQUENCE 1 Retour d'expérience et actualisation	Incidents et presque-accidents vécus, évolutions des installations · Rappels : effets du courant, zones, symboles, rôles, documents · Évolutions normatives et réglementaires
SÉQUENCE 2 Pratique et évaluation	Travaux pratiques au niveau d'habilitation : 2 h au minimum en B0, 3 h en BS, BE et électricien (INRS ED 6127) · Évaluation théorique et pratique, nouvel avis après formation

MÉTHODES ET MOYENS

Retours d'expérience, études de cas, travaux pratiques. Armoire électrique pédagogique, matériel de mesure et de consignation, équipements de protection individuelle.

ÉVALUATION ET SANCTION

Évaluation théorique et pratique, conformément à la NF C 18-510. Nouvel avis après formation, titre d'habilitation pré-rédigé, attestation de fin de formation.

INTERVENANT

Formateur électricien qualifié, titulaire d'une habilitation adaptée (INRS ED 6127).

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Code du travail, art. R. 4544-10 : l'employeur maintient et renouvelle l'habilitation. INRS ED 6127 : périodicité de recyclage recommandée de 3 ans, à réduire en cas de pratique occasionnelle.

RECYCLAGE

Tous les 3 ans (recommandation INRS).

FINANCEMENT

Plan de développement des compétences de l'entreprise. La prise en charge par un opérateur de compétences suppose la certification Qualiopi de l'organisme (art. L. 6316-1 du code du travail) : notre audit initial est programmé et nous vous indiquons, avant signature, si elle est acquise.

Tarif. Sur devis selon le format (inter ou intra), l'effectif, le lieu et les adaptations ; devis hors taxes sous 48 h ouvrées, comprenant animation, supports, matériel, évaluations et documents de fin de formation.

Inscription et délais d'accès. Devis puis convention de formation ; convocation, programme et règlement intérieur adressés à chaque participant. Inter : inscription au plus tard 15 jours avant la session. Intra : session planifiée sous 4 à 6 semaines après signature.

Lieux. Intra dans vos locaux, avec une salle équipée et un espace de pratique adapté. Inter à Paris.

Évaluation et suivi. Positionnement en début de formation, évaluation des acquis ou épreuves certificatives, satisfaction à chaud, évaluation à froid à

trois mois. Émargement par demi-journée, attestation de fin de formation, certificat de réalisation.

Accessibilité. Formations accessibles aux personnes en situation de handicap ; adaptations étudiées en amont par le référent handicap, handicap@vsm-compétences.fr, réponse sous 5 jours ouvrés.

Indicateurs et réclamations. Offre ouverte en octobre 2026, indicateurs publiés à l'issue des premières sessions. Réclamations à contact@vsm-compétences.fr ou par lettre recommandée : accusé de réception sous 5 jours, réponse motivée sous 15 jours ouvrés.